



Delivrance tardive de l'attestation assedic

Par **giammichele**, le **20/05/2008** à **17:19**

Bonjour

je suis en retraite dispositif carriere longue depuis le 01/07/2007 à l'age de 57 ans .J'ai appris par hasard en avril 2008 que je pouvais toucher l'allocation chomage ce qui m'a été confirmé par les assedic, j'ai rempli un dossier , mais il manquait l'attestation assedic ; je l'ai donc demandé à mon employeur ce dernier me l'a envoyé le 24 avril 2008 . Je vais pouvoir toucher une allocation chomahe mais a partir de ma date d'inscription J'ai donc perdu 9 mois d'indemnité chomage a cause de mon employeur qui aurait du me donner cette attestation le jour de mon départ, (le 01/07/2007)c'est ce que dit l'article 351.5 du code du travail .

Je voudrais savoir si je peux saisir les prud'hommes pour réclamer 9 mois de dommage interet et quelles sont mes chance de réussite

Comment dois je agir dans mes demarches (dans quel ordre)

faut il avertir avant le recours aux prudhommes son employeur par lettre recommandée

le problème est simple dois je me faire assister lors de la procédure

merci de me donner des arguments si j'en ai oublié

MERCI BEAUCOUP